



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°160 du 27 novembre 2009

Spécial Comptes Rendus

SOMMAIRE

- Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 4 novembre 2009
- Compte-rendu du CCHS du CNRS du 04 novembre 2009
- Compte rendu de la CNAS du CNRS du 19 Novembre 2009

Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 4 novembre 2009

Lise Caron et Daniel Steinmetz élus SNTRS-CGT

Préambule : Ce conseil aurait dû se tenir le jeudi 29 octobre. Mais le retard lié à la publication de l'arrêté de nominations des nommés au CA n'est sorti que le 1 novembre. Devant un tel retard, la Direction a convoqué le 29 octobre, soit quelques jours avant la sortie officielle du décret, et n'a envoyé les documents que le lundi 2 novembre, soit largement en dehors des délais obligatoires qui sont de huit jours en cas de circonstances exceptionnelles.

Un mot sur les nominations. Comme pour le CA précédent, 4 représentants institutionnels, 2 du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, 1 représentant du budget et Axel Kahn comme représentant de la CPU. Parmi les 4 représentants du monde du travail, deux sont issus des syndicats CGT (Simone Cassette) et FSU (Jacques Fossey) et deux autres du MEDEF (Martha Heitzmann d'Air Liquide et Robert Mahler d'Alstom France). Parmi les 4 personnalités scientifiques, on trouve deux représentants de l'académie des sciences, son président actuel Jean Salençon et Mme Cazenave et deux anciens du précédent CA, Michel Maffesoli, sociologue et Jean-Pierre Machelon, doyen de l'UFR de droit, tous deux professeurs à l'université Paris-Descartes. Le premier Michel Maffésoli s'est illustré en encadrant la thèse de l'astrologue Elisabeth Tessier et en provoquant la démission de 11 membres de la commission de sociologie du CNU, le second auteur du rapport demandé par Sarkozy sur la laïcité positive est par ailleurs représentant du Vatican auprès du conseil de l'Europe dans la commission européenne contre le racisme et l'intolérance. On peut se demander ce que la ministre attend de la recherche dans les sciences humaines et sociales !

Parmi les personnalités du secteur économique : Jean-Paul Herteman, Président du directoire de Safran, Denis Ranque, Président du Cercle de l'Industrie, Dominique Vernay, Président du pôle de compétitivité System@tic et Charles Kleiber, ancien Secrétaire d'État à l'Éducation et à la Recherche du gouvernement suisse connu pour être l'un des initiateurs du processus de Bologne. L'absence dans ce conseils de représentants de la biologie et des industries pharmaceutiques (qui étaient représentés dans le précédent CA) pose le problème du pilotage des sciences de la vie au CNRS : sont-elles maintenant totalement sous la coupe de l'alliance des sciences de la vie et de la santé présidée par André Syrota Président de l'INSERM ?

Compte rendu du CA

Ce Conseil avait pour la Direction deux objectifs, faire voter la DBM (décision budgétaire modificative) et la mise en place de la prime d'excellence scientifique.

En préalable, un rapide échange sur le décret du CNRS. P. Monfort (SNCS) intervient pour dénoncer la fusion des sous collèges chercheurs et enseignants qui sont proposés pour les futures élections au Conseil Scientifique du CNRS et aux Conseils Scientifiques des futurs instituts. Rappelons que ce changement de mode électoral peut conduire à l'absence de représentation des chercheurs CNRS dans les Conseils Scientifiques. S'en suit un imbroglio dans lequel la Présidente demande au ministère sa position et le ministère répond qu'il n'a pas encore étudié le texte proposé par le CNRS.

Les PIR. Le débat continue sur les futurs programmes de recherche interdisciplinaires. Ils sont votés avec 6 abstentions.

La campagne de recrutement 2010. Les estimations de retraite sont de 325 postes. Les autres départs sont estimés à 127 postes, il faut retrancher 20 postes correspondant aux réintégrations éventuelles. Reste donc 432 postes, dont 4 réservés au protocole handicap. 17 postes de chercheurs sont redéployés sur des postes d'ITA ce qui permettra une campagne de 600 recrutements d'ITA en 2010.

La campagne chercheurs 2010 portera donc sur 411 postes, dont 11 postes réservés au détachement non répartis. En résumé sur les 400 postes :

- 44 postes en physique Institut de physique (INP)
- 19 postes Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)
- 20 postes Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)
- 25 postes Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)
- 47 postes Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
- 50 postes Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- 74 postes Institut des sciences biologiques (INSB)
- 52 postes Institut écologie et environnement (INEE)
- 20 postes Institut national des sciences de l'Univers (INSU)
- 49 postes Institut de chimie (INC)

L'INSB et l'INSHS sont, proportionnellement aux effectifs chercheurs, moins bien lotis, ce qui a été noté par les CS de l'INSHS.

Il faut noter dans la campagne de recrutements 2010 la décroissance des recrutements IT dans les moyens communs -4,7% de 2005 à 2008 et -6% en 2009 par rapport à 2008. Ce qui va de pair avec les évolutions dans la gestion d'UMR d'être transférées à l'université et la mise en veille de la politique de pilotage des moyens d'accompagnement de la recherche notamment au niveau des délégations régionales.

Pas de vote sur ce point.

Plan carrière chercheur et prime d'excellence scientifique. La Direction a voulu associer dans le débat et dans le vote le plan carrière chercheur et la prime d'excellence scientifique. Le plan carrière doit permettre d'augmenter de façon significative les possibilités de promotions des chercheurs et les amener au niveau de celles des enseignants chercheurs.

- 645 promotions en DR2+DR1+DRCE
- 70 promotions en DRCE
- 210 promotions en DR1
- 210 ouvertures de concours en DR1

Pour ce qui concerne la prime, la Direction précise une nouvelle fois les barèmes. Pour les prix Nobel et les médailles d'or du CNRS, la prime sera de 25000 euros annuels jusqu'à la fin d'activité; pour une médaille d'argent ou un prix équivalent 15000 euros par an pendant 4 ans; pour une médaille de bronze ou un prix équivalent 6000 euros par an pendant 4 ans. Pour cette dernière catégorie, seuls les attributaires des 4 dernières années 2006-2009 et encore en activité percevront la prime. La direction pense attribuer 500 primes en 2009 et 1000 en 2010. Le débat a surtout porté sur la prime. Les élus ont critiqué fermement le dispositif. Les élus ont demandé de dissocier le problème des promotions de celui de la prime dans le vote de la délibération. La présidente a accepté un vote indicatif séparé mais a refusé de dissocier les deux points dans la délibération. Le vote indicatif sur la campagne de promotions a été unanime, sur les primes il y a eu 6 votes contre. La délibération liant prime et promotions a été adoptée avec 6 voix contre (les 4 élus et les deux nommés CGT et FSU).

Vote de la DBM. Personne n'avait eu le temps de lire le rapport reçu deux jours avant le conseil. Beaucoup de modifications de nature technique dans cette décision budgétaire. Notons toutefois une augmentation de 35 millions d'euros du budget salaire pour les CDD, ce qui montre bien l'explosion de la précarité. La DBM est adoptée avec 3 abstentions.

Compte-rendu du CCHS du CNRS du 04 novembre 2009

Représentants de l'Administration :

Alain Resplandy-Bernard, Secrétaire Général, Président du CCHS
Christine d'Argouges, Directrice des Ressources Humaines, Secrétaire de séance du CCHS
Philippe Cavalier, Secrétaire Général de l'Institut de chimie
Alain Legendre, Responsable du bureau des affaires immobilières (suppléant)
Anne Marie Guimard-Bonnaud, adjointe du Délégué régional Paris Michel Ange, (suppléante)

Représentants du Personnel :

SGEN - CFDT : Christophe Gauthier (titulaire)
SNCS- FSU : Luc Beaunier (suppléant)
SNTRS - CGT : Michel Lion (titulaire), Alain Bouyssy (suppléant)
SNPTES-UNSA : L. Porcel (suppléant)
SUD RECHERCHE EPST : Jean-François Kieffer (titulaire), Gurwan Carou (suppléant)

Membre de droit :

Dr Munch médecin de prévention DR 10 Alsace

Invités permanents :

François Clapier, Inspecteur hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Fabrice Wiitkar, Inspecteur hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Didier Terral, chargé de mission en matière de sécurité et mise en conformité des bâtiments auprès de la CNPS et de la DFI

Autre invité :

Sabine Querbouet, assistante en relations sociales, DRH

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du CCHS du 11 juin 2009,
2. Suivi des décisions du CCHS du 11 juin 2009,
3. H1 N1 : plan de continuité du CNRS
4. Avancement du plan national de prévention 2009,
5. Médecine de prévention (enquête amiante et point de situation concernant le campus de Beaulieu),
6. Bilan 2008 des accidents du travail,
7. Questions diverses

Le Secrétariat adjoint est assuré par SUD-RECHERCHE

Les représentants du personnel ont reçu les documents préparatoires pour les points 1, 4 et 6.

Ce CCHS se déroule dans des conditions particulières. Le CCHS était prévu le 13 octobre et a été reporté pour une raison d'agenda de la Direction. Initialement prévu à 14h00, il a été avancé à 13h30 pour permettre au Secrétaire Général d'assister au CA du CNRS qui se tient le même jour. Le matin même, Sabine Querbouet a informé les membres du CCHS de l'absence pour congé de maladie de V. Roustan-Rump, coordinatrice CNPS. En début de séance, le Secrétaire Général (SG) indique que deux points (2 et 4) de l'ordre du jour ne seront pas traités. Le SG s'excuse de ce fonctionnement chaotique et s'engage à programmer une réunion supplémentaire. Il indique qu'il doit quitter la réunion et 14h00 et passera la présidence à C. D'Argouges

1. Validation du compte-rendu du CCHS du 16 février 2009.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des décisions du CCHS du 11 juin 2009

Ce point n'a pas été traité.

3. H1N1 : plan de continuité d'activité du CNRS

S. Munch indique qu'une réunion de la cellule de crise du CNRS a eu lieu le 8 octobre, le compte-rendu n'est pas encore disponible. Cette réunion a traité du fonctionnement du CNRS en situation dégradée. La cellule de crise est pilotée par C. Thieffry, chargé de mission auprès de la CNPS. Des informations sont régulièrement mises en ligne sur le site internet du

CNRS et sur l'intranet pour les directeurs d'unité. Le SG (avant son départ) a pu rappeler qu'un plan de continuité avait déjà été mis en place pour la grippe aviaire, et qu'il avait été réactualisé pour la grippe H1N1. Les délégations régionales ont été pourvues de cellule de crise qui ont chacune réalisé un plan de continuité d'activité régional. Les plans des partenaires universitaires ont été communiqués au CNRS. Le SG précise que le CNRS s'est assuré que les éléments jugés essentiels figurent dans le PCA : la sécurité des systèmes d'information, la sécurité des animaleries et la réalisation de la paye dans les délais.

Le SG quitte la réunion.

4. Avancement du plan national de prévention 2009

Ce point n'a pas été traité.

5. Médecine de prévention (enquête amiante et point de situation concernant le campus de Beaulieu)

- **Enquête « Amiante » :**

Au printemps 2009, 4500 questionnaires ont été adressés aux agents de la fonction publique nés en 1949 et avant, 600 réponses ont été reçues. Les réponses sont analysées par le laboratoire du Professeur Brochard à Bordeaux. La restitution de l'enquête, en traitement informatique à Nancy, est attendue pour la fin de l'année. Un point de situation sera fait au prochain CCHS.

- **Bâtiment 13 du Campus universitaire Beaulieu à Rennes :**

Rappel : au printemps dernier un nombre anormal de cancer a été remarqué touchant des personnels travaillant dans des laboratoires hébergés dans le bâtiment 13 du campus universitaire Beaulieu à Rennes. Le bâtiment a été évacué.

Le Dr Munch fait le point de la situation : des prélèvements atmosphériques ont été réalisés par la société VERITAS, ils se sont révélés négatifs. VERITAS a vérifié l'ensemble des ventilations du bâtiment, des travaux sont programmés, ils s'étaleront sur une période allant du mois d'octobre au mois de décembre. Des prélèvements ont été réalisés au niveau des postes de travail. Une enquête épidémiologique est en cours par l'InVS. Pour les personnels, un site internet d'informations sur le bâtiment 13 a été mis en place (<http://www.univ-rennes1.fr/themes/batiment-13>). Depuis le 1er septembre 2009 le bâtiment 13 est rouvert et accueille à nouveau des personnels.

G. Carou de SUD, par ailleurs membre du CSHS de la DR17 (Bretagne), fait remarquer que le CSHS n'a pas été informé.

Le SNTRS CGT informe le CCHS des points soulevés lors des différentes réunions du comité de pilotage : pas de diffusion du rapport de l'InVS aux personnels, la mise en place d'un soutien psychologique est un point positif, mais il a été trop tardif. Les représentants CGT du CHS de l'Université ont adressé un courrier au président de l'Université où ils s'étonnent de la réalisation de travaux avant l'expertise réalisée par VERITAS. Lors de la réunion du comité de pilotage du 15 septembre 2009, l'expertise a été présentée. Elle fait apparaître la présence d'amiante dans le bâtiment, ainsi que des composés de type CMR et des stéroïdes. Des travaux ont été réalisés avant le retour des personnels dans le bâtiment 13. Un médecin du travail de l'Université a démissionné. Une AG des personnels a eu lieu le 13 octobre.

Les inspecteurs de l'IHSESR ont effectué deux visites du bâtiment 13, avant la sortie des personnels du bâtiment et après qu'ils soient revenus. Les rapports de visite ont été adressés au président de l'Université. Le retour d'expérience fait apparaître qu'il n'y a pas de cause à effet concernant les cas de cancers mais qu'il est impossible de tracer l'utilisation passée de produits chimiques (CMR) dans le bâtiment 13. L'inspection a recommandé d'améliorer la traçabilité des CMR. Pour l'avenir, il faut des règles.

Les représentants du personnel ont demandé un suivi du CCHS concernant les problèmes du bâtiment 13 du campus universitaire Beaulieu de Rennes.

Le SNTRS-CGT a demandé un retour sur l'enquête épidémiologique faite par l'InVS.

Simone Munch répond que cette enquête est en cours.

6. Bilan 2008 des accidents du travail

En l'absence de la Coordinatrice nationale, la présentation est faite par C. d'Argouges qui précise qu'elle ne maîtrise pas le sujet. L'analyse quantitative des données brutes est présentée en séance. Les représentants du personnel n'ont pas eu le

temps d'analyser ces chiffres. Les chiffres présentés sont produits par le SPAT. La DRH propose que pour l'année prochaine le bilan soit présenté par le SPAT lui-même.

La DRH présente également en séance le bilan 2008 des maladies professionnelles.

Le SNTRS-CGT demande si ces maladies professionnelles concernent des agents encore en activité. Réponse affirmative du Dr Munch qui cite le cas d'un agent de sa délégation (DR10 Alsace)

Le SNTRS-CGT demande qu'un document de synthèse en version papier soit diffusé aux membres du CCHS, comme c'était le cas les années précédentes (dernière version reçue le bilan 2006).

Le SNTRS-CGT fait remarquer que les services médicaux des organismes utilisent différents logiciels qui ne permettent pas de croiser les informations d'un organisme à l'autre.

S. Munch est d'accord, une harmonisation des logiciels permettrait d'échanger les informations concernant les dossiers médicaux.

7. Questions diverses

Le SNCS, SUD, la CFDT et le SNTRS-CGT ont envoyé des questions diverses.

- **Question du SNCS :**

Remplacement d'une infirmière partant à la retraite.

Le SNCS (P. Monfort) a adressé un courrier à la Direction du CNRS s'inquiétant du remplacement de l'infirmière de la DR13 (Montpellier), partant à la retraite, par un CDD. Le courrier demande de faire le point sur la situation des infirmières et s'inquiète de l'externalisation possible de cette activité.

La DRH répond qu'il n'est pas envisagé d'externalisation, mais avoue qu'il est difficile de proposer un recrutement statutaire au niveau Technicien pour les infirmières. Le CNRS préfère accueillir des infirmières confirmées en détachement. De façon temporaire, le CNRS recrute en CDD niveau AI

Le SNTRS-CGT a demandé d'anticiper les recrutements d'infirmière en tenant compte de leur âge de départ à la retraite.

- **Questions du SGEN-CFDT :**

Assiduité des agents aux visites médicales annuelles

Les derniers chiffres disponibles concernent l'année 2007 : 89 % de l'effectif ont été convoqués et 79% ont répondu.

Charte sur le harcèlement moral.

Le SGEN-CFDT a demandé le devenir de la charte (question déjà posée par le SNTRS en octobre 2008). La DRH a rappelé que la charte n'a pu être mise en application en raison du vote négatif des représentants du personnel en CTP. Néanmoins certaines dispositions de la charte ont été réalisées (par ex formation des différents intervenants).

La DRH prépare un bilan et devrait engager une réflexion plus large.

Diffusion des procès verbaux des CSHS

Le SGEN-CFDT constate qu'il y a peu de procès-verbaux consultables sur le site de la CNPS. Cette question a déjà été soulevée, notamment par le SNTRS-CGT, par le passé.

Pas de réponse de la DRH.

- **Questions du SNTRS-CGT :**

Demande de faire le point concernant l'organisation de la coordination de la médecine de prévention (recrutement médecin coordonnateur et fonction support).

D'Argouges informe le CCHS que le médecin choisi pour être le coordinateur national a finalement refusé le poste. Ce médecin venait de la DRASS. Il va falloir relancer le recrutement.

Concernant les fonctions support un ingénieur est en cours de recrutement par concours externe ainsi qu'une secrétaire en CDD.

Le SNTRS-CGT demande au Dr Munch, qui a assuré l'intérim, quelles ont été les conséquences de l'absence de médecin coordonnateur sur le fonctionnement de la coordination nationale.

Le Dr Munch répond que plusieurs formations notamment pour les infirmières n'ont pu être organisées. On peut noter également que le rapport 2008 de la médecine de prévention n'a pas été présenté au CCHS. L'absence de fonction support est préjudiciable dans la mesure où il n'y a plus de suivi du logiciel médical CHIMED utilisé par les médecins (par exemple le questionnaire inter-organisme sur la souffrance au travail n'a pas été informatisé).

Demande de faire le point concernant l'organisation de la coordination de prévention et de sécurité (remplacement des personnes ayant quitté le service)

Actuellement il n'y a plus qu'une personne à la CNPS. Les deux ingénieurs sont partis ainsi que la secrétaire. Depuis le matin, nous avons appris que la coordinatrice est en arrêt de maladie et que son congé vient d'être prolongé.

Prévention des risques psychosociaux :

Le ministre du travail Xavier Darcos a présenté un plan d'urgence pour la prévention des risques psychosociaux, ce plan prévoit que les entreprises de plus de 1000 salariés devront avoir engagé des négociations sur la prévention des risques psychosociaux avant le 1er février 2010. Quelles actions compte mettre en œuvre le CNRS pour répondre à la demande du Ministre.

D'Argouges ne répond pas à la question. Le SNTRS-CGT insiste, D'Argouges précise que sur ce sujet le CNRS est plutôt en avance par rapport à la demande du Ministre. Elle cite le travail fait pour la charte sur le harcèlement moral.

Le SNTRS-CGT questionne la DRH sur le courrier envoyé par les membres du CSHS de la délégation Provence (DR12) sur les pressions au travail dans les laboratoires et services. C. D'Argouges confirme qu'elle a bien reçu le courrier, qu'elle ne sait à quelle date se réunira le CSHS. Elle ne se prononce pas sur la demande de constitution d'une commission paritaire régionale de vigilance sur les pressions au travail dans les laboratoires et services de la délégation Provence.

Fonction ACOMO :

Quelle procédure faut-il suivre pour démissionner de sa fonction d'ACMO?

D.Terral répond que l'ACMO doit adresser un courrier sous couvert de son directeur à l'IRPS qui coordonne en région le réseau des ACOMO.

Le SNTRS-CGT demande si le directeur peut s'opposer à la demande de son ACOMO.

Réponse non.

Travail isolé :

Où en est la diffusion de la note réactualisée aux directeurs d'unité?

D'Argouges répond qu'elle ne sait pas.

Le SNTRS-CGT rappelle que c'est la 4ème fois que la question est posée et espère que ce sera la dernière. Le SNTRS rappelle que le « travailleur isolé » n'est pas toujours celui qui travaille la nuit ou pendant les week-ends mais cela peut être aussi en pleine journée, par exemple dans une salle blanche.

Formation des membres du CCHS :

Le SNTRS-CGT rappelle que la DRH s'était engagée à adresser un courrier aux membres du CCHS pour connaître les formations qu'ils ont suivies et pour recenser leurs besoins de formation. D'Argouges ne semble pas ce rappeler de cela.

Le SNTRS-CGT indique qu'une formation en interne de membres de CSHS a été organisée à Paris A en septembre 2008. Cette formation a été appréciée et il n'est pas nécessaire de faire appel à des entreprises extérieures (type APAVE ou CNPP) qui ne possèdent pas la culture CNRS et qui ne pourront pas répondre aux questions spécifiques pour former les membres du CCHS.

F. Clapier informe le CCHS qu'il existe des formations au Ministère.

- **Question de SUD :**

La demande de la mise en place de la cellule d'écoute dans toute les DR. Actuellement elle n'est opérationnelle que dans la DR13.

La DRH répond qu'il existe des cellules de veille sociale dans chaque délégation. Elle indique qu'il faut faire une analyse de la cellule d'écoute de la DR13 avant de l'étendre à toutes les délégations.

En raison de l'absence du Président du CCHS et de la coordinatrice de prévention et de sécurité, beaucoup de questions sont restées sans réponse.

Les représentants SNTRS-CGT ont rencontré, avant le CCHS, les représentants de SUD-RECHERCHE pour la question de la souffrance au travail.

Prochain CHS : pas de date connue

Glossaire :

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AI : Assistant ingénieur

CA : Conseil d'administration

CCHS : Comité central d'hygiène et de sécurité

CDD : Contrat à durée déterminé

CMR : Cancérogène, mutagène toxique pour la reproduction (<http://www.prc.cnrs-gif.fr/outils/cmr.htm>)

CNPP : Expert en prévention et maîtrise des risques (<http://www.cnpp.com/>)

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CSHS : Comité spécial d'hygiène et de sécurité

CTP : Comité technique paritaire

DFI : Direction des finances

DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

DRH : Direction des ressources humaines

DU : Directeur d'unité

EPST : Etablissement publique à caractère scientifique et technique

IHSESER : Inspection générale d'hygiène et de sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche

InVS : Institut national de veille sanitaire

IPS : Ingénieur de prévention et de sécurité

IRPS : Ingénieur régional de prévention et de sécurité

PCA : Plan de continuité de l'activité

SG : Secrétaire général

SPAT : Service des pensions et accidents du travail

Compte rendu de la CNAS du 19 Novembre 2009

Représentants de la Direction : Christine D'Argouges (DRH) , Hubert-Alexandre ROY, Dominique Le FUR, Alain Weiswald, Valérie Roch, Stéphane Cruzol, Pierre Piquemal, Isabelle Kauffmann, Mélanie Cartier...

SGEN-CFDT: Pierre-Yves ARNOULD

SNCS-FSU: Albin VOLTE, J.M. Dewarumez, Patrick Guedj

SNPTES-UNSA: Lucienne Excoffion, Cécile Bernard, Sophie Collin

SNTRS-CGT : Brigitte René, Monique Matignon-Boujot, Josiane Tack, J-F Launay

SUD recherche EPST : Loïc Revert, AntonioSerpa

1- Validation du compte rendu de la CNAS du 8 juin 2009

Page 8 Josiane Tack demande la modification de la phrase : « Mme Tack dit que c'est de la responsabilité des organisations syndicales que d'interpeller les délégations pour que se réunissent les coras. » en : « les organisations syndicales se doivent d'interpeller les délégations pour que se réunissent les coras. »

Page 9 J.F.Launay dément qu'il y ait eu un vote sur la tenue des coras en effectifs réduits pour traiter des cas d'urgence comme semble le dire le texte.

Le vote a porté sur le nouveau dispositif des aides exceptionnelles remboursables.

JF Launay dit qu'une circulaire est arrivée en délégation pour la mise en place de commissions réduites devant se réunir très rapidement (attributions d'aide exceptionnelle par ex), dans la circulaire il est mentionné qu'il sera créé une instance paritaire « réduite »

Cela n'est pas admissible, nous n'avons pas avalisé en CNAS ces mini commissions, de plus pour que la parité issue des élections soit respectée il faudrait mettre systématiquement le syndicat majoritaire c'est à dire la CGT dans toutes ces mini commissions.

Mme Kauffmann dit que la note n'appelle pas à constituer des mini commissions qu'il y a une mauvaise interprétation de notre part. Brigitte René témoigne de la Coras qui s'est tenue hier dans sa délégation, ils ont cité cette note de service, et la délégation avait bien interprété dans le sens de la mise en place de ce groupe très restreint.

Mme D'Argouges dit qu'elle va rectifier auprès de ces services, elle reconnaît en effet que rien n'a été décidé sur ce sujet.

JF Launay demande à ce qu'un groupe de travail soit constitué sur le sujet du bon fonctionnement des Coras, pour au lieu de permettre à des groupes très restreints de décider à la place des coras, travailler plutôt sur le bon fonctionnement de celles-ci.

2 – le budget 2010

Isabelle Kauffmann présente son tableau des budgets 2008, 2009 et prévisionnel 2010.

Le primitif 2010 est la quasi duplication du primitif 2009. Le document est succinct et ne présente que les grandes têtes de chapitres.

Isabelle Kauffmann s'embrouille dans ses explications... « *C'est du prévisionnel... de l'hypothèse, c'est difficile d'être précis...* »

Madame D'Argouges dit que la restauration coûte cher...

Le comptable d'Auteuil critique le tableau présenté, il dit qu'il est difficilement exploitable car il n'y a pas les lignes recettes et les lignes dépenses, notamment pour la restauration. Il dit qu'il manque des informations pour pouvoir interpréter ces chiffres.

JF Launay explique que le budget prévisionnel 2010 n'est pas acceptable. L'augmentation n'est que de 0.5%, c'est très insuffisant.

Christine D'Argouges dit qu'il s'agit de budget primitif, et qu'il est dans la réalité inférieur au budget réalisé.

Nous nous plaignons que les documents soient arrivés seulement deux jours auparavant. Madame Kauffmann explique qu'ils n'étaient pas prêts avant.

Monique Matignon fait remarquer qu'il est difficile de comparer les chiffres au fil des ans car les lignes ne comportent pas les mêmes données d'une année sur l'autre (ex restauration sociale sans les infrastructures en 2010) ; il faudrait présenter un tableau plus détaillé et plus cohérent.

Par ailleurs, les chiffres du bilan 2008 ne correspondent pas du tout à ceux donnés aux OS le 14/10/09 alors qu'il ne devrait pas y avoir d'instabilité sur l'exercice 2008.

Explications embrouillées de Madame Kauffmann

Sud proteste aussi sur le budget insuffisant.

Mme d'Argouges fait état d'un préciput ANR abondant le budget ; suite à une question posée par J.M. Dewarumez (SNCS) sur le volume de ces crédits ANR, M Monique Matignon demande que leur montant soit communiqué à la prochaine CNAS.

Concernant la subvention CAES, Christine D'Argouges précise qu'une augmentation de 50 000€ est destinée à l'organisation des élections intervenant début 2011.

Elle précise aussi que les négociations sur la nouvelle convention CAES /CNRS sont au point mort et qu'en attendant un avenant de 3 mois va être mis en place.

Après la discussion sur le budget Josiane Tack lit le communiqué intersyndical sur le CAES.

Christine D'Argouges commence par: « *sans commentaire* » puis elle commente, expliquant aux représentants de l'administration le contexte de ce communiqué montrant des transparents pour argumenter leur choix dans l'abandon du 1% de la masse salariale.

Elle termine en disant que lorsqu'elle siège elle représente la direction.

3- Point d'information sur la garantie locative et le kit accueil étrangers.

Présentation par Madame Kauffmann des deux projets :

Kit accueil étrangers : pour une meilleure prise en charge financière des étrangers à leur arrivée en France ; on nous présente la proposition bancaire retenue (Crédit Mutuel Enseignant Ile de France) pour une première expérimentation limitée à l'île de France ; il s'agit d'une proposition payante pour l'agent.

Caution locative : garantie locative du CNRS auprès du bailleur = 1,9% du montant cautionné Il existe une autre possibilité : le prêt casden à taux 0

Après une remarque du SNCS demandant qu'on nous fournisse ces documents, JF Launay dit qu'il n'est pas normal de ne pas associer les syndicats à ces réflexions, encore une fois tout se fait au niveau des services RH et des assistantes sociales.

JF Launay dit aussi que le prêt casden et la caution locative c'est bien mais qu'il ne faut pas perdre de vue l'accès au logement social... Madame D'Argouges acquiesce, en répondant que l'un n'empêche pas l'autre.

Josiane Tack fait remarquer que nous n'avons pas eu les documents avant d'arriver en séance, que dans ces conditions nous ne pouvons pas faire de travail préparatoire, qu'on a l'impression d'être une chambre d'enregistrement et que ce sentiment est très désagréable.

Mme Kauffmann répond qu'elle a fait les documents hier car a eu des informations des banques uniquement hier...

S'ensuivent de nombreux échanges sur la faisabilité de l'attribution d'une carte bancaire à un étranger avant son arrivée en France, avant la signature de son contrat d'embauche...

Mr Roy responsable RH de la DR18 explique (d'une voix faible !) que ce type de prestations est déjà proposé depuis longtemps dans sa délégation par une banque (banque populaire ?) sans coût financier pour l'agent.

M. Monique Matignon insiste alors sur la nécessité de négocier auprès des banques un kit qui soit gratuit pour les agents ; cela semble possible en tout cas au moins à la DR 18, comme l'a témoigné M. Roy ; elle s'interroge par ailleurs sur le lien entre le système de caution locative et locapass auquel elle pense que le CNRS adhère ; il est répondu par une assistante sociale que locapass n'est accessible qu'aux stagiaires de moins de 30 ans.

M Monique Matignon propose d'élargir l'accès du kit gratuit et de la caution locative à tous les CDD (étrangers ou pas).

Madame D'Argouges convient qu'il faut approfondir ce sujet, voir ce qui se fait dans les délégations sur ce sujet et mettre en concurrence différentes banques, une seule proposition bancaire ne suffisant pas.

Sud dénonce un travail fait sans concertation, très parcellaire et sans approche avec ce qui se fait déjà, ou est faisable au CNRS.

4- Présentation des avancées du groupe de travail « conciliation vie familiale – vie professionnelle »

Madame Kauffmann présente le projet, sa genèse, son premier travail ; à nouveau le document produit n'est pas celui que l'on nous a donné en document de travail.

L'UNSA prend la parole pour parler de l'importance de la prise en compte des difficultés des femmes mères de famille dans le cadre de leurs activités professionnelles.

JF Launay dénonce une fois de plus un travail mené sans partenariat avec les syndicats.

Mme D'Argouges rassure : « *nous ne sommes qu'au début de cette étude, bien sûr les syndicats seront sollicités, d'ailleurs le sujet a été déjà abordé lors d'une réunion OS/DRH. Des groupes de travail vont être montés.* »

Josiane Tack prend la parole pour dire que si la parité homme/femme au travail c'était permettre aux femmes de déculpabiliser lorsqu'elles rentrent tard de leur travail (reprise d'une phrase de Mme Kauffmann) alors c'était une façon d'aborder le sujet sans intérêt. Qu'on nous parlait de mesure d'aide aux parents de jeunes enfants, en parlant en même temps de suppression des places en crèches au profit des CESU.

Qu'on nous expliquait que les places en crèche n'étaient plus demandées alors que nous avons fait une enquête en régions qui prouvait le contraire. Qu'il ne fallait pas opposer les deux pour l'accueil des jeunes enfants. Que cela n'était pas

crèche ou CESU mais qu'il fallait plutôt voir crèche et CESU en fonction des possibilités locales. Que d'ailleurs cette volonté de supprimer les places en crèches était une volonté de notre gouvernement dans la fonction publique et non une volonté des agents... Qu'on ne pouvait parler d'action en faveur des familles et dans le même temps réduire les budgets. Qu'on ne pouvait pas vouloir des chercheurs et des agents « d'excellence » recevant des primes au mérite et dans un même temps parler de parité homme / femme.

Madame D'Argouges répond qu'avec mon raisonnement, on ne peut rien faire et réfléchir à rien, que tout n'est pas question d'argent, qu'il y a aussi des actions à entreprendre qui ne demandent pas de financement particulier par exemple mesures sur l'aménagement du temps de travail ne sont pas coûteuses. Ainsi

La formation des DU sur le sujet de la parité lors de la journée de formation pour les nouveaux DU...

JF Launay indique qu'il est paradoxal de vouloir concilier la vie professionnelle et la vie familiale alors que dans le même temps on assiste à la mise en place de l'individualisation des salaires de la mise en concurrence des agents entre eux en oubliant la notion de travail d'équipe. Nous savons que l'idée est d'attribuer de plus grosses primes à seulement 20 % des agents et que ce type de gestion du personnel ne va pas dans le bon sens.

L'UNSA réaffirme que les primes sont bien remises dans les services à ceux qui restent plus tard le soir et font plus de travail, ce qu'une jeune mère de famille ne peut pas se permettre. De même la rémunération est bien discriminante en fonction de sa situation de femme/mère, idem lorsque les enfants sont malades.

Sud renchérit sur les primes qui sont accordées au mérite et sur le fait que le mérite ne va pas de pair avec une vie familiale qui amène à s'absenter de son travail pour raison personnelle.

Les autres OS se rallient à nos arguments.

Pour répondre à Christine d'Argouges qui disait que tout ne passait pas l'argent pour la parité homme/femme Josiane Tack ajoute qu'en effet il y a l'aspect discrimination liée au sexe. Que les hommes sont ceux qui dirigent dans le monde du travail et qu'ils se choisissent entre eux. Que la société dans laquelle nous vivons n'est pas faite pour permettre aux parents de vivre mieux leur parentalité qu'on ne parle que de rentabilité, excellence, prime au mérite et qu'avec ces discours ce n'est pas la peine de penser qu'il y a de la place pour de tels projets.

Madame D'Argouges a fini par dire qu'elle entendait notre position ; elle a aussi « lâché » que la collaboration à ce projet européen pouvait être une source de recettes!

5- Point d'information sur le référencement de la MGEN

Les nouveaux à la CORAS (UNSA) ne voyaient pas trop de quoi il s'agissait.

Petit rappel de la Direction sur le référencement.

JF Launay explique que les personnels ne comprennent pas vraiment les avantages d'être à la MGEN / à une autre mutuelle. Ils ne saisissent pas les aspects prévoyance de la MGEN (indemnités journalières) qui n'existent pas dans les compagnies d'assurances.

Madame D'Argouges dit alors que c'est à la MGEN à faire sa publicité sur les avantages d'être affilié chez eux.

D'autres interviennent pour dire que tous les agents ne veulent pas de la MGEN, et que c'est leur droit.

Une campagne d'information sur référencement de la MGEN par le ministère de l'enseignement supérieur devrait être faite et surtout sur la possibilité aux nouveaux adhérents d'adhérer sans pénalité jusqu'au mois de juillet 2010, il faudrait en informer les agents CNRS.

Apparemment certaines Administrations Déléguées ont déjà mis des informations sur le référencement sur leur site internet.

Brigitte René remarque que d'autres Administrations Déléguées attendent une note de la DRH pour communiquer sur ce sujet aux agents.

Qui va le faire? Rien n'a été décidé sur ce sujet

L'administration dit que la MGEN doit mieux faire sa pub...par exemple en se déplaçant au niveau des AD, des restaurants du personnel, ... mais peut-être mettront-ils cette information sur le site web du CNRS? C'est alors la fin de la réunion.

L'administration constate qu'il n'a pas été désigné de secrétaire de séance et demande à Loïc Revert s'il veut bien établir un CR d'après ses notes.

Monique Matignon, Brigitte René, Josiane Tack, Jean-François Launay représentants SNTRS-CGT à la CNAS